

# Le beau-frère DU ROI ÉVINCÉ

Plusieurs candidats ne sont pas élus malgré un meilleur score que leur colistier

À l'instar du système d'appareillage qui avait permis à Laurent Louis, alors membre du PP, de devenir député fédéral en 2010 au nez et à la barbe de Sylvie Roberti (CDH) malgré un nombre de voix largement inférieur (1.345 votes favorables contre 7.875!), c'est aujourd'hui la dévolution qui est largement décriée.

**CONCRÈTEMENT**, lorsqu'il vote, l'électeur a le choix de voter pour un ou plusieurs candidats d'une même liste ou de voter pour l'ensemble de la liste en cochant la

case de tête.

La moitié des voix obtenues en case de tête sont alors réparties entre les quatre premiers candidats présents sur la liste de manière à gonfler leur score personnel et ainsi avoir la possibilité d'obtenir un siège. La tête de liste se sert en premier, suivi du deuxième candidat, puis du troisième...

Un principe louable qui se solde parfois par certaines inepties. Comme le fait qu'un candi-



» N. Janssen, P. Huart et M. Dehu auraient pu être élus. Mais la dévolution en a décidé autrement. © DR/FIFI

dat ayant obtenu moins de voix qu'un autre soit élu à sa place.

Lors des élections de dimanche, c'est arrivé à plusieurs reprises. Sophie Keymolen et Pierre Huart ont ainsi obtenu un meilleur score personnel qu'Emmanuel Burton avec respectivement 6.474 et 7.899 voix contre

6.403 sur la liste MR à la Chambre mais c'est pourtant bien le bourgmestre de Villers-la-Ville (lire page 21) qui a été élu, obtenant 17.989 voix après dévolution.

Idem pour Nicolas Janssen qui, avec 11.123 voix, obtient le 3<sup>e</sup> score du MR en BW et le 20<sup>e</sup> meilleur résultat à l'échelle wallonne mais ne pourra s'asseoir sur les bancs du Parlement wallon, malgré l'obten-

tion de plus de voix que Jean-Paul Wahl, qui n'avait obtenu que 8.220 votes favorables avant dévolution. "J'ai eu le 3<sup>e</sup> score de la liste", confie le beau-frère du Roi Philippe sur son blog. "Mais, un si triste mais, je ne suis pas élu. L'effet dévolutif permet à deux candidats de passer au-delà. Conclusion: il est grand temps de supprimer l'effet dévolutif, qui n'est absolument pas démocratique."

**ÉGALEMENT ÉVINCÉ** du parlement fédéral, le bourgmestre Pierre Huart se veut plus mesuré: "Comme pour Nicolas Janssen, l'effet dévolutif de la case de tête ne m'est pas favorable. Je le regrette mais j'en respecte les conséquences compte tenu que la règle était bien connue. Je me réjouis de l'élection d'Emmanuel Burton qui, outre le fait d'être un ami, est un mandataire que j'ap-

précie particulièrement de par sa proximité avec ses citoyens. Il y a longtemps que le canton de Genappe n'avait pas eu un parlementaire! Nul doute qu'Emmanuel relâchera les attentes des citoyens de ce canton mais aussi des communes comme Nivelles dont les charges du Fédéral pèsent de plus en plus sur leurs finances".

Côté PS, le Nivellois Maurice Dehu (4.663 voix à la Région) passe également à la trappe au profit d'Anne Lambelin (3.642 voix portées à 12.123 après dévolution).

À noter qu'en cas de retrait des candidats "perdants", ce serait au premier suppléant sur leur liste respective que reviendrait le droit de siéger. Nicolas Janssen, Pierre Huart et Maurice Dehu ne seront donc pas élus.

Y. N.

BRABANT  
WALLON